

**No E.P.:** 7485  
**Rue:** Chemin Édouard- OLIVET  
  
**Commune:** Thônex  
**Objet:** Stationnement  
**Date parution:** 18.08.2025

**ENQUETE PUBLIQUE**

**relative à un projet de réglementation locale du trafic  
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la  
circulation routière, du 18 décembre 1987,  
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application  
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Au chemin Edouard-Olivet n° 1 à 40, à la hauteur de la rampe du parking souterrain, une borne de recharge pour véhicules électriques est prévue au droit de deux places de parc.

Afin de réserver le stationnement aux seuls véhicules électriques effectuant leur recharge, Gerofinance – Régie du Rhône nous demande de réglementer en conséquence ces deux cases de stationnement et d'y limiter la durée du parcage à 30 minutes au maximum.

Il convient, dès lors, de signaler ces deux emplacements au moyen d'un panneau de parcage autorisé, muni d'une plaque complémentaire portant le sigle "Station de recharge" et le texte "Max 30 min".

**L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.**

**Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.**